



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

« Chéri, j'ai rétréci l'espace! » Politiques publiques, finitude de l'espace et justice sociale dans les sociétés rurales au Sud

Véronique André & Marie Mellac, Maîtres de conférences en Géographie, UMR ADES – Tempos
v.andre@ades.cnrs.fr - m.mellac@ades.cnrs.fr

Le point de départ de notre réflexion part du constat suivant : nombre de sociétés rurales et agricoles des pays du Sud sont confrontées à un changement radical des modalités de partage des ressources : celui que leur impose la prise en compte de l'espace (au sens géométrique) comme unique catégorie possible de gestion et de partage des ressources.

Selon les discours dominants, ce changement leur est inéluctablement imposé par les contraintes de l'accroissement démographique par lequel des finages ou des territoires auparavant disjoints tendent à se rejoindre et les espaces intermédiaires, non cultivés de façon permanente, tendent à disparaître. Dans les faits, ces dynamiques et/ou recompositions spatiales sont tout autant le fruit d'actions publiques volontaristes résultant de choix politiques arbitrés à l'échelon national voire international. Ces choix lorsqu'ils traitent des questions du couple environnement/développement visent, dans le discours officiel, à atteindre une certaine équité (recherche de la limitation d'inégalités sociales) tout en contribuant à améliorer l'intérêt général. Dans ce cadre, deux grandes tendances fondent et structurent largement l'action publique au Sud aujourd'hui, d'une part, l'imposition quasi généralisée de la propriété foncière privée et individuelle comme mode d'accès au foncier et aux ressources, souvent associée à la promotion de l'intensification ; d'autre part, la domination des approches conversationnistes dans la mise en œuvre de la gestion de l'environnement : multiplication et extension de différents types d'aires protégées.

La conséquence de ces choix est qu'individuellement comme collectivement, les sociétés doivent gérer de nouvelles formes de fragmentation et de finitude de l'espace, ce qui les place dans une situation comparable à celle que cherchaient précisément à prévenir les programmes mis en œuvre. La question de l'efficacité de ces choix se pose alors avec acuité. Les nouveaux modes d'allocation de l'espace permettent-ils réellement une gestion plus « économe » de l'espace ? Ne sont-ils pas susceptibles de générer de nouvelles inégalités sociales ?

Catégoriser et normer l'espace, le découper et lui affecter des usages et des usagers, encourager les stratégies individuelles occulte partiellement ou totalement les modes de gestion fondés sur d'autres catégories que l'espace et modifie fondamentalement les règles sur lesquelles reposaient les équilibres sociaux locaux. Ce problème se pose en particulier dans des systèmes mobiles (rotation et divagation) et non strictement bornés : systèmes d'essartage et systèmes d'infield/outfield par exemple.

Cette communication se propose de réfléchir aux bien-fondés d'une intervention publique sur de tels espaces. En quoi la réduction de la marge de manœuvre spatiale et le rétrécissement de l'espace agricole participent-ils d'une politique territoriale juste et efficace ? Nous y réfléchissons en termes d'équité sociale (recherche de limitation des inégalités sociales) et d'efficacité spatiale.